

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 4 avril 2023
Délibération n° : 2023_26
Date de convocation : 28 mars 2023

**Objet : Demande de financement modernisation
de la muséographie de l'Arche des cimes**

Par la suite d'une convocation en date du 28 mars 2023, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, à Arvieux, le 4 avril 2023 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Secrétaire de séance : Chantal EYMÉOUD

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, présente (6 voix) ; Agnès ROSSI, Conseillère régionale, excusée, pouvoir à Chantal EYMÉOUD (6 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, excusé ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Eyglies** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, excusé
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, excusée
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Nicolas CRUNCHANT (1 voix) ; Carole ARMANET, Conseillère municipale, excusée
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, excusé ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé

Vu :

- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 et sa prolongation d'une année suite aux années COVID.

Considérant :

- La note sur le soutien aux projets de mobilisation en appui aux directions régionales et inter-régionales de l'Office Français de la Biodiversité de 2023
- La baisse régulière de la fréquentation de l'Arche des Cimes
- Le rayonnement de l'Arche des Cimes à travers le réseau Nature Sciences Environnement, la réserve de Biosphère et la réserve naturelle nationale de Ristolas – Mont-Viso

Le Comité syndical, réuni le 4 avril 2023, après en avoir délibéré et voté par,

Nombre de membres en exercice :	23	Nombre de suffrages exprimés : 27	
Nombre de suffrages :	38	Votes Contre : 00	Pour : 27
Nombre de membres présents :	13		Abstentions : 00
Nombre de membres représentés :	02		

décide :

- D'engager les actions suivantes sur l'année 2023 pour redynamiser l'Arche des Cimes et moderniser la muséographie :
 - Créer un jeu interactif dédié aux familles où les membres vivent une expérience émotionnelle à travers une visite sensorielle et interactive ;
 - Ajouter un meuble accueillant un écran plat relié à une borne sécurisée pour le visionnage de films d'animation sur la biodiversité, la géologie et ses menaces (changement climatique, risques naturels, ...).
- D'approuver le plan de financement suivant :

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Affiché le

ID : 005-250500600-20230404-2023_26-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 4 avril 2023
Délibération n° : 2023_26
Date de convocation : 28 mars 2023

Objet : **Demande de financement modernisation de la muséographie de l'Arche des cimes**

DEPENSES	TTC	RESSOURCES	TTC	
Nature des postes		Source de financement		%
Jeu interactif avec aménagement mobile et petit matériel	36 600	ETAT	33 802	80
Meuble pour visionnage de films sur écran plat à partir d'une borne sécurisée	5 652			
		Autofinancement	8 450	20
TOTAL	42 252	TOTAL	42 252	100

- De solliciter l'OFB à hauteur de 80% sur ces deux actions dans le cadre de l'appel à projet « mobilisation citoyen et nature » de 2023
- De s'engager à informer le service instructeur de toute modification,
- D'autoriser le Président et la direction à signer tous les documents et à mener toutes les démarches nécessaires pour permettre l'exécution de cette mission.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président
Christian BLANC

